

2009/1668 - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) DANS LE CADRE DU PROJET DE SENSIBILISATION AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE LA DUCHERE, VAISE ET LA GUILLOTIERE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'opération « Sensibilisation aux technologies de l'Information et de la Communication » est conduite dans les espaces numériques des bibliothèques municipales de la Duchère, de la Guillotière et de Vaise.

Le projet est mis en œuvre dans les bibliothèques municipales de ces trois quartiers prioritaires classés en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et touche ainsi essentiellement les publics prioritaires ciblés, avec pour objectif de réduire la fracture numérique dans ces quartiers.

L'opération s'inscrit dans le cadre du Projet urbain intégré porté par le Grand Lyon et peut à ce titre prétendre au soutien de l'Union européenne.

En effet, elle s'inscrit pleinement dans le cadre du programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (FEDER) : Compétitivité régionale et emploi pour la région Rhône Alpes. Plus précisément, le projet entre dans le cadre de l'axe IV du programme : « Accessibilité : transports et TIC » et de sa fiche action n° 15 qui porte sur le développement de la société de l'information.

En outre, l'action vient renforcer et compléter le Programme Lyonnais de Développement de la Société de l'Information (PLSI).

Le projet vise principalement au sein des espaces numériques des trois bibliothèques à :

- sensibiliser les publics prioritaires (primo-arrivants, personnes âgées, jeunes en situation de rupture) aux Technologies de l'Information et de la communication en offrant différents espaces d'accès aux TIC dans plusieurs équipements ou structures du quartier ;

- développer des pédagogies adaptées aux différentes catégories de publics et aux différents niveaux de demande (sensibilisation, démarches administratives, démarches d'insertion professionnelle, développement culturel..) en privilégiant les relations intergénérationnelles dans les pédagogies ;

- rechercher l'autonomie des populations dans l'accès aux droits et les démarches d'insertion ;

- rechercher une valorisation des quartiers concernés et des pratiques culturelles de leurs habitants par le développement de la culture numérique (création de supports de valorisation des quartiers (journal, site internet, créations numériques audio et vidéo).

Pour mener à bien cette opération sur 3 ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, le budget global du projet s'élève à 264 440 € et se décompose de la manière suivante :

Postes de dépenses	2007	2008	2009	Total
Frais de personnels (3 animateurs d'espace numérique)	88 540 €	87 900 €	88 000 €	264 440 €
Total	88 540 €	87 900 €	88 000 €	264 440 €

Le budget prévisionnel de l'opération est de : 264 440 €.

La subvention FEDER demandée s'élève à 45 % du budget global pour l'opération, soit un montant de : 118 998 €.

La Ville de Lyon s'engage à apporter la contrepartie nationale, soit 145 442 € ».

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise signé de 27 juin 2007 ;

Vu le règlement n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional et abrogeant le règlement (CE) n° 1783/1999 ;

Vu le décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013 ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1 – L'engagement de la Ville de Lyon dans le Programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » à travers la mise en œuvre des espaces numériques dans les bibliothèques municipales de la Duchère, Vaise et la Guillotière dans le cadre de l'opération intitulée « Sensibilisation aux TIC » est approuvé.

2 – M. le Maire est autorisé à solliciter auprès du FEDER les participations prévues pour la mise en œuvre de l'action « Sensibilisation aux Technologies de l'Information et de la Communication » dans les bibliothèques et à signer les conventions financières correspondantes.

3 – La recette perçue sera imputée au budget de la BML sur le programme Offdocbi, ligne de crédit 41774, nature 7472, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN